

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 29 mars à 18 h 30**, par visioconférence.

Sont présents les conseillers Jean-François Rompré  
Bertrand Bilodeau  
Yvon Lamontagne  
Samuel Côté  
Nathalie Bélanger  
Diane Pelletier  
Nathalie Pelletier  
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la Mairesse Vicki-May Hamm.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, et la greffière, Me Sylviane Lavigne.

### ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
  - 3.1) Adoption du Règlement 2799-2021 modifiant le Règlement 2744-2019 relativement au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Magog et de la Régie de police de Memphrémagog;
  - 3.2) Adoption du Règlement 2800-2021 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application;
  - 3.3) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2801-2021 prévoyant des travaux d'infrastructures urbaines en 2021, incluant la réhabilitation de deux postes de pompage et autorisant une dépense et un emprunt de 6 514 000 \$.
4. ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
  - 4.1) Avenant à l'entente avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
5. AFFAIRES NOUVELLES
6. QUESTIONS DE LA SALLE
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La présente séance ayant été tenue par visioconférence et sans présence de public fût enregistrée et sera disponible sur le site Internet de la Ville le lendemain de la séance. L'adresse de la Ville de Magog est le [www.ville.magoq.qc.ca/seancesconseilmunicipal](http://www.ville.magoq.qc.ca/seancesconseilmunicipal).

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

---

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

### 1. 104-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par la conseillère Diane Pelletier

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

### 3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

#### 3.1) 105-2021 Adoption du Règlement 2799-2021 modifiant le Règlement 2744-2019 relatif au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Magog et de la Régie de police de Memphrémagog

La mairesse indique que ce règlement vise à remplacer le paragraphe 3.1.2 du Règlement 2744-2019 relativement au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Magog et de la Régie de police de Memphrémagog qui concerne la cotisation de la part du déficit de certains participants, afin de répondre aux exigences de Retraite Québec.

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que le Règlement 2799-2021 modifiant le Règlement 2744-2019 relatif au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Magog et de la Régie de police de Memphrémagog soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 3.2) 106-2021 Adoption du Règlement 2800-2021 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application

La mairesse indique que ce règlement vise à établir les tarifs d'électricité et les conditions de leur application au 1<sup>er</sup> avril 2021.

IL EST proposé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que le Règlement 2800-2021 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 3.3) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2801-2021 prévoyant des travaux d'infrastructures urbaines en 2021, incluant la réhabilitation de deux postes de pompage et autorisant une dépense et un emprunt de 6 514 000 \$

Le conseiller Jean-François Rompré donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le projet de règlement

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

2801-2021 prévoyant des travaux d'infrastructures urbaines en 2021, incluant la réhabilitation de deux postes de pompage et autorisant une dépense et un emprunt de 6 514 000 \$.

Ce projet de règlement vise à :

- autoriser, dans la partie de la ville desservie par les réseaux d'aqueduc ou d'égouts, l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial ou de drainage, de voirie et autres travaux connexes sur les rues ou parties des rues Brassard, Saint-Alphonse, Daigle, Langlois, Édamy, du Moulin et l'avenue de la Chapelle, ainsi que des travaux de réhabilitation des postes de pompage François-Hertel et des Aunes;
- autoriser, à cette fin, une dépense de 6 514 000 \$;
- autoriser, pour financer cette dépense, un emprunt au montant de 6 514 000 \$, sur une période de 20 ans;
- Les travaux seront payables en partie par les immeubles desservis et en partie par l'ensemble des immeubles de la ville.

M. Rompré dépose également le projet de règlement visé par l'avis de motion.

### 4. ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

#### 4.1) 107-2021 Avenant à l'entente avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

IL EST proposé par le conseiller Bertrand Bilodeau

Que la mairesse ou la personne occupant le poste de maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant numéro 1 à l'entente intervenue avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés pour le projet de la réhabilitation environnementale du lot 3 143 177 du Cadastre du Québec, circonscription foncière Stanstead, situé au 520, rue Saint-Luc.

Cet avenant a pour but de réviser le montant maximal de l'aide financière accordée par le MELCC afin qu'il passe de 2 813 923,92 \$ à 3 076 216 \$ et le montant des travaux admissibles de 4 705 576 \$ à 5 123 717,54 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 5. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE MAGOG**

6. QUESTIONS DE LA SALLE

Vu la situation reliée à la Covid-19 ainsi que le cadre particulier applicable aux municipalités découlant du décret 2-2021 et de l'arrêté 2020-029 énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, exceptionnellement, pendant la période où le conseil tiendra ses assemblées en l'absence de public, les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à le faire en direct, par téléphone ou par le biais de la page Facebook de la Ville, lors de la télédiffusion ou la webdiffusion de la séance.

Questions des personnes transmises via Facebook ou par téléphone :

Aucun intervenant.

7. 108-2021 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 18 h 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Greffière